

COMMANDE DE PLAQUETTES

Consignes :

- Veillez inscrire uniquement les noms qui devront figurer sur les plaquettes.
- Le nombre maximum de personnes qui peuvent être inscrites sur les plaquettes est de 2.
- Si le nombre maximum de noms inscrits ci-après est supérieur à 2, uniquement les 2 premiers noms seront pris en compte. Les frais de modification par la suite seront à la charge du(des) locataire(s).

**Nom(s) : _____

**Prénom(s) : _____

**Ecrire en lettres capitales majuscules

Mention : **PAS DE PUBLICITÉ, MERCI** OUI NON

Conformément au point 22 des dispositions générales pour bail à loyer et règles et usages locatifs du canton du Jura, "les plaques-adresses de sonnettes, de boîtes à lettres, etc., selon modèle et couleur déterminés par le bailleur, sont à la charge du locataire".

Nous vous remercions de compléter les rubriques ci-dessus et de retourner cette fiche à Juraimmobilier SA, Rue de l'Avenir 12, à Delémont, dans les 5 jours.

Date : _____ Signature : _____

A remplir par Juraimmobilier SA

Immeuble :

Appartement :